Image not found or type unknown

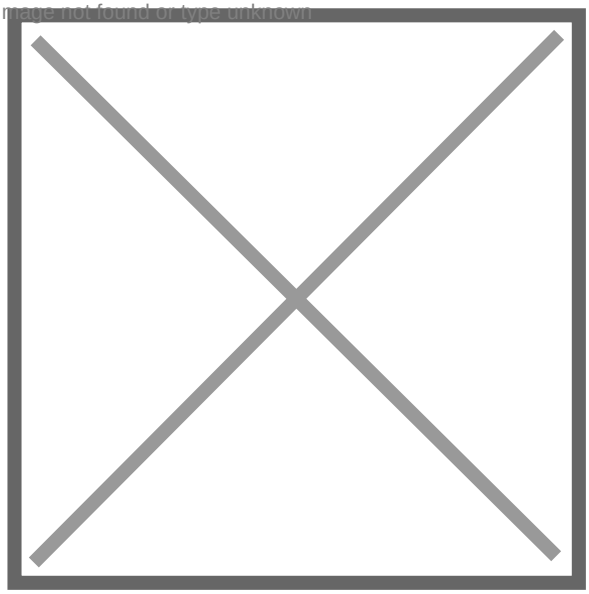

Cave inutilisable suite à inondations

Par **Guillaume**, le **15/01/2009** à **21:04**

Bonjour,

Voilà mon cas :
Fin octobre 2008, nous subissons des inondations qui, par chance, étant en appartement en étage (location), ne nous a pas impacté directement. Néanmoins, notre cave ainsi que toutes les caves de l'immeuble, en sous sol, ont complètement été inondées.

Suite à la visite d'un expert mandaté par notre assurance habitation quelques jours après les dégâts, celui-ci a constaté les dégâts et a pris en compte ce qui était de notre ressors, à savoir les biens entreposés dans la cave.

En revanche, il a insisté sur le fait que les murs ainsi que la porte de la cave (gonflée par l'humidité) étaient du ressors de l'assurance du propriétaire et/ou de la régie de l'immeuble.

Depuis, nous sommes en attente que la porte soit changée afin de pouvoir, de nouveau utiliser notre cave. En effet, depuis l'inondation, la porte ne fermant plus, nous ne pouvons plus rien y entreposer.
Cela fait maintenant 2 mois 1/2 que ça dure, si bien que lors du versement de notre loyer de janvier, j'ai déduit de fait (pê à tort?) l'équivalent des 2 mois de cave inutilisable (soient novembre décembre) (ayant eu qq pbs à l'emménagement, l'agence de location nous avait déjà déduit 1 mois de cave, ceci a servi de base pour la déduction).

Nous venons de recevoir un courrier de l'agence de location. Celle-ci argue qu'ils sont toujours en attente de réponse des experts. A priori, la régie de l'immeuble et les propriétaires (ou agences de location) se rejettent le petit.

Sachant que le changement de porte n'est pas de notre responsabilité, est-on malgré tout

obligé de payer la cave malgré tout ? quel recourt/texte faire valoir ?

Merci d'avance,

Guillaume

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés